

Nathalie Roques, Professeure de yoga diplômée

TARIFS YOGA: du 8 septembre 2025 au 29 juin 2026

COURS COLLECTIFS SUR TAPIS - Durée 1h00



avenue du Capítaine Jean Croisa, 13009 Marseille (proche Leclerc Sormiou)

Cours de yoga le lundí à 18h15

Cours d'essaí	8€
Adhésíon annuelle à l'association Ressource yoga	20€
Carte de 10 tickets	130€
Abonnement ANNUEL (1 cours par semaine)	330€

Pas de cours les jours fériés.

Des cours peuvent avoir lieu pendant les vacances scolaires en fonction du nombre d'inscrits (hors abonnement annuel).

Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande.

COURS COLLECTIFS YOGA SUR CHAISE - Durée 1 h00

Lieu: MAISON DE QUARTIER DU REDON

361 Bd du Redon, 13009 Marseille

Public sénior.

Cours 2 jeudis par mois de 11h à 12h.

Cours à l'unité 10€



Résidence O' Park-Bât A1, 642 avenue de Mazargues,13008 Marseille

N° déclaration: W133032827 N° síret : 853 579 860 00018



COURS INDIVIDUEL - Durée 1h00 YOGATHERAPIE (méthode de yoga applíquée à la santé)

Lieu: A VOTRE DOMICILE* OU EN WEBCAM OU SALLE

* Déplacement inclus : Mazargues et alentours proches

Hors zone, prévoir des frais supplémentaires. Me consulter.

Séance de yogathérapie bilan (1h15) 55€

Séance de yogathérapie, suivi (1h00) 50€



CONDITIONS D'INSCRIPTION 2025-2026

Modalités pour valider votre inscription

- 🕉 vous vous engagez à avoir une **assurance responsabilité civile** pour pratiquer.
- **in certificat médical** est demandé à l'inscription et devra être fourni à la professeure de yoga dans les meilleurs délais. La pratique est bienveillante, vous êtes encouragée à ne pas dépasser vos limites physiques.
- 30 Il est recommandé d'informer la professeure, de vos problèmes de santé, avant la pratique.
- Le cours collectif a lieu à partir de 6 inscrit.e.s
- La carte de tíckets ou l'abonnement sont non cessibles à un tiers.
- 🕉 Abonnement annuel : tout cours manqué de votre part est automatiquement décompté.
- 🕉 Carte de 10 cours valable 4 mois à partir de la date d'achat.
- 🕉 Ressource yoga ou Nathalie Roques ne peuvent pas être tenues pour responsables de :
 - O la non-utilisation de votre abonnement ou carte, qui lorsqu'il/elle est entamé.e, est dû.e => Pas de report sur l'année scolaire suivante.

<u>Cas particulier</u>: en cas d'absence supérieure à 1 mois pour raison de santé et uniquement avec certificat médical à l'appui, possibilité de reporter son abonnement ou sa carte (sur la période de l'année scolaire en cours).

- O Des périodes d'interruption dues à des catastrophes naturelles ou pandémie.
- 🅉 Facilités de paiement possibles sur demande (échelonnement).

Pour les cartes et abonnements, tous les chèques sont fournis à l'inscription. chaque chèque sera encaissé en début de mois ou de trimestre.

Important: Les paiements en plusieurs échéances ne signifient pas que vous êtes dégagé(e) de votre engagement en cas d'abandon des cours avant encaissement total.

Règlement en espèces, chèque ou virement bancaire.

